

PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

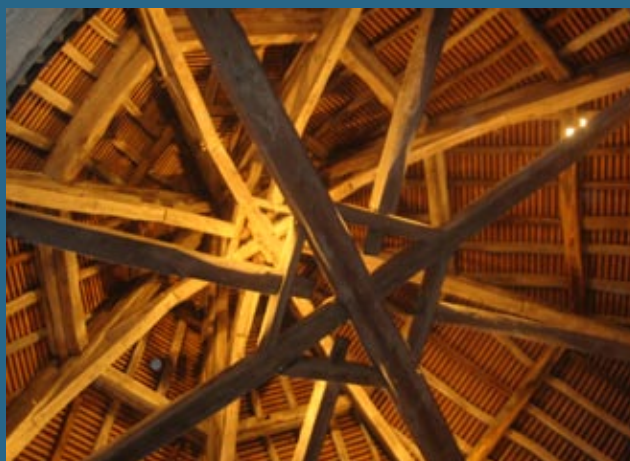


Aidez-nous à préserver
ce lieu qui appartient
au patrimoine de tous !
Pour faire un don,
rendez-vous sur :

www.fondation-patrimoine.org/31727



*L'installation d'une application
QR code est requise.*



APPEL
AU MÉCÉNAT
POPULAIRE

Participez à la restauration
du château des Allymes :
Faites un don !



Tous partenaires pour la restauration du château des Allymes !

Vous aussi, grâce à votre don, participez à la préservation du patrimoine du Bugey.



UNE ARCHITECTURE ET UNE HISTOIRE REMARQUABLES

Construit entre 1312 et 1321, le château des Allymes a gardé jusqu'à nos jours la pureté de son architecture militaire faite pour la défense du territoire au Moyen Âge. Il est le plus remarquable témoignage des conflits delphino-savoyards.

Il a été classé Monument historique en 1960 et les travaux de restauration ont permis une ouverture progressive du site au public dès 1966. Il est la propriété de la ville d'Ambérieu-en-Bugey, l'animation du site est réalisée par l'association des Amis du château des Allymes et de René de Lucinge.



LE DONJON MENACÉ

La maçonnerie du donjon se dégrade. La détérioration des parements, des joints et quelques chutes de pierres compromettent la bonne conservation du bâtiment et représentent, à terme, des problèmes de sécurité pour les visiteurs.

Un budget de 260 000 € est nécessaire pour restaurer le donjon. Grâce à vous et aux partenaires locaux, nous y parviendrons.

Pour tout don, remplissez le formulaire de souscription ou réalisez-le en ligne sur www.fondation-patrimoine.org/31727.

LOCALISATION DU PROJET

Brey-de-vent
AMBERIEU-EN-BUGEY
Tél. 04 74 38 06 07



BON DE SOUSCRIPTION

Je fais un don au projet de restauration du château des Allymes.

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€).

Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

- Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par la Fondation du Patrimoine qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- l'Impôt sur le revenu ou
- l'Impôt sur la Fortune ou
- l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email ou Tél. :

Comment faire votre don ?

Par courrier :

Envoyez ce bon complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Château des Allymes » à l'adresse suivante : Fondation du patrimoine – 27 boulevard Saint-Exupéry – 69009 LYON ». Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse du chèque.

Par internet :

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/31727. Flashez le QR code placé au verso à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire, toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.